

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Breuil le Sec, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

PRÉSENTS : Mr DUPUIS Denis - Mmes ALLIEL Michelle - BOURACHOT Sarah - BROCHOT Marie-Christine- CRONIER Aïcha - HUGUENIN Catherine - QUARCIA Janine. Mrs BEDONSKI Laurent - BRIOT Christophe - CALVEZ Christophe - FRANQUET Aurélien - LEGRAND Kévin - MAILLET Bernard - ROGER Laurent -THOMASSIN Patrick - TRIBOLET Gérard

ABSENT EXCUSÉ AVEC POUVOIR :

Madame PELTIER pouvoir à Monsieur BRIOT Christophe.
Monsieur CARON Jean-Luc pouvoir à Monsieur THOMASSIN Patrick.
Monsieur SAUVET Jean-Marie pouvoir à Monsieur DUPUIS Denis.
Monsieur VASSEUR Denis pouvoir à Monsieur MAILLET Bernard.

ABSENTS EXCUSÉE SANS POUVOIR : Madame Alix JUSSEAUME, Monsieur VERNET Bruno

ABSENTS : néant

Nomination d'un secrétaire de séance : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Monsieur LEGRAND Kevin est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu de la réunion du 8 octobre 2025

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

1. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT (FONDS VERT) – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PÉRISCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la nécessité de réaliser les travaux de rénovation énergétique du Périscolaire.

Le montant des travaux est estimé à **669 056,00 € HT**.

Monsieur le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État – FONDS VERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Sollicite une subvention auprès de l'État – FONDS VERT,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la demande de subvention auprès de l'État – FONDS VERT concernant les travaux de rénovation énergétique du Périscolaire.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PÉRISCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la nécessité de réaliser les travaux de rénovation énergétique du Périscolaire.

Le montant des travaux est estimé à **669 056,00 € HT**.

Monsieur le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Sollicite une subvention auprès de la Région,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la demande de subvention auprès de la Région concernant les travaux de rénovation énergétique du Périscolaire.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PÉRISCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la nécessité de réaliser les travaux de rénovation énergétique du Périscolaire.

Le montant des travaux est estimé à **669 056,00 € HT**.

Monsieur le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Sollicite une subvention auprès du Département,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la demande de subvention auprès du Département concernant les travaux de rénovation énergétique du Périscolaire.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

4. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT – AMÉNAGEMENT TROTTOIRS – PMR – RUE DE NOINTEL :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la nécessité de réaliser les travaux d'aménagement de trottoirs et PMR – Rue de Nointel.

Le montant des travaux est estimé à **430 000,00 € HT**.

Monsieur le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Sollicite une subvention auprès du Département,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la demande de subvention auprès du Département concernant les travaux d'aménagement de trottoirs et PMR – Rue de Nointel.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5. FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'admettre en non-valeur les créances indiquées dans le document joint et prévoir les crédits budgétaires au compte 6541.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable pour l'admission en non-valeur, comme suit : Compte 6541 : créances admises en non-valeurs : + 16,40 €. (Tableau joint en annexe).

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

6. RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT ALSH ET CVL-SKI :

Monsieur le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que la Commune organise, pendant les vacances de février, un Séjour au ski pour la première période des vacances de février et un accueil de loisirs pendant la seconde période.

Monsieur le Maire PROPOSE de recruter, comme les années précédentes, en vertu de l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, sous contrat de travail de droit public :

- 1 adjoint d'animation faisant fonction de directeur BAFD contractuel.

- 4 agents d'animation qualifiés faisant fonction d'animateurs BAFA contractuels,
Ceci pour la période du 14 au 21 février 2026, pour le séjour de vacances organisé à Saint-Sorlin d'Arves (Savoie).

Monsieur le Maire PROPOSE de recruter, comme les années précédentes, en vertu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, articles 136 et 3 alinéas 2, sous contrat de travail de droit public :

- 4 agents d'animation qualifiés faisant fonction d'animateurs BAFA contractuels,
Ceci pour la période du 23 au 27 février 2026, pour le centre de loisirs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par un vote au scrutin ordinaire ÉMET un AVIS FAVORABLE à la création des postes contractuels telle que détaillée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, notamment les contrats, correspondantes à cette décision.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

7. RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DE POSTES :

A/

Après avoir entendu les explications du Maire, notamment la nécessité de pérenniser 1 poste pour lequel la commune emploie un agent contractuel, à savoir :

1 poste d'adjoint du patrimoine à raison de 35h/semaine à la Médiathèque
Considérant la nécessité de ce poste et le caractère pérenne de la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

La création, à compter du 1^{er} février 2026, d'un emploi permanent à temps complet d'un adjoint du patrimoine territorial à raison de 35 h par semaine.

Monsieur le Maire précise que le poste contractuel sera supprimé à la même date.
PRÉCISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2026.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

B/

Après avoir entendu les explications du Maire, notamment la nécessité de créer :

1 poste d'Adjoint d'animation territorial à raison de 35h/semaine

Considérant la nécessité de ce poste et le caractère pérenne de la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

La création, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'un emploi permanent à temps complet d'un adjoint d'animation territorial à raison de 35 h par semaine.

Monsieur le Maire précise que le poste contractuel sera supprimé à la même date.
PRÉCISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2026.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

8. MÉDIATHÈQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE RABELAIS :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention de partenariat entre la Médiathèque et le Centre Rabelais.

Cette Convention retrace les modalités du partenariat entre les 2 structures.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la présente convention.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

9. LEG ARIÈS :

Monsieur le Maire **INDIQUE** que le montant du leg pour 2024 est de 534.24 €, soit 267.12 € par enfant.

Les enfants désignés par l'équipe enseignante de l'école élémentaire sont : **Alexandre DOCHEZ et Chloé INGHELBRECHT.**

Le Conseil Municipal, après délibération, par 13 voix POUR, 3 Abstentions et 4 voix CONTRE, DÉCIDE de verser la totalité de ce leg aux deux enfants désignés et uniquement sur des comptes ouverts à leur nom et de leur attribuer un bon de 50.00 € à chacun pour l'achat de livres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

ADOPTÉ : à13 voix pour
à4 voix contre
à3 abstentions

10. QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Le Secrétaire de Séance


Le Maire

LEGRAND Kévin

Denis DUPUIS



Handwritten signatures of council members, including one that reads "Président de la séance" and another that reads "Grosjean".



Handwritten signatures of the Mayor (Denis Dupuis) and other council members. One signature is clearly "Denis DUPUIS".

PV CM 2025.12.15 - 5/5